

## VILLE DE CARCASSONNE

### LE MAIRE DE LA VILLE DE CARCASSONNE

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
- Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par l'autorité territoriale après avis du comité social territorial du 24 juin 2025,
- Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,
- Vu le tableau des effectifs,

### ARRETE

ARTICLE 1 : Est inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade **de chef de service de police municipale**, au titre de la promotion interne 2025 :

Nom	Prénom	Grade actuel
CAYLA	Stéphanie	Brigadier-chef principal

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie et Monsieur le Trésorier de Carcassonne Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le 25 juin 2025

